

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

DEFENSE NATIONALE

Section commune.

Section gendarmerie.

Par M. Henri PARISOT,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Raymond Boin, Louis Martin, Jean Périquier, Pierre de Chevigny, vice-présidents ; Jean de Lachomette, Pierre Giraud, Francis Palmero, Serge Boucheny, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Berthoin, Charles Bosson, Louis Brives, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, André Colin, Jean Colin, Roger Deblock, Emile Didier, Jacques Duclos, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Michel Kauffmann, Emmanuel Lartigue, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislas du Luart, Michel Maurice-Bokanowski, Gaston Monnerville, André Morice, Dominique Pado, Henri Parisot, Maurice Pic, Auguste Pinton, Roger Poudonson, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Emile Vivier, Michel Yver.*

Voilà les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexes 46), 2588 (tome III) et in-8° 685.

Sénat : 65 et 66 (tomes I, II et III, annexes 37 et 38) (1972-1973).

Lois de finances. — Défense nationale - Armée - Gendarmerie.

Mesdames, Messieurs,

L'avis que nous avons l'honneur de vous présenter au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées sur la section « commune » du budget des Armées va, cette année, se trouver modifié dans sa présentation, en raison du fait que l'ensemble des crédits consacrés à la Gendarmerie seront, à partir de 1973, regroupés dans une section budgétaire spéciale.

Les comparaisons entre le présent projet de budget et les budgets précédents devront donc se faire d'une manière un peu différente et les crédits de la nouvelle section « commune » marqueront donc, dans l'ensemble, une diminution dont le chiffre total se retrouvera en termes positifs dans la nouvelle section « gendarmerie ».

Comme les autres sections du budget des armées, la section « commune » et la section « gendarmerie » sont marquées principalement par le souci de l'exécution de la troisième loi-programme, par une amélioration de la situation des personnels et par un effort de progrès dans la gestion. Comme c'est à la section « commune » que sont inscrites les mesures nouvelles qui seront ensuite ventilées dans les autres sections, nous aurons la possibilité, au cours de ce rapport, de les examiner de façon globale.

Plutôt que de nous livrer à une analyse fouillée des chiffres budgétaires, nous voudrions exposer rapidement les grandes masses financières des deux sections, ainsi que l'état des services ou des travaux dont la situation apparaît comme constante dans l'évolution prévue, tel que le service de santé ou les fabrications nucléaires. Ensuite, il nous semble intéressant de donner un « coup de projecteur » sur les mesures nouvelles relatives à l'amélioration de la condition militaire dans son ensemble, puis sur celles qui s'appliquent à la Gendarmerie ; enfin, votre rapporteur croit bon d'attirer votre attention sur l'effort d'information que le Ministère d'Etat chargé de la Défense nationale accomplit depuis quelques années, notamment grâce au service d'information et de relations publiques des armées (S.I.R.P.A.).

I. — **Vue d'ensemble sur les crédits de la section « commune » et de la section « gendarmerie ».**

Nous ne pouvons, dans un avis d'ordre budgétaire, nous dispenser d'examiner, fût-ce de manière très succincte, les masses de crédits affectés aux deux sections de budget que nous étudions, pour les comparer à leur valeur de 1972.

Il convient de noter, comme nous venons de le dire, que, par rapport au dernier budget, les crédits de paiement du titre III de la section commune marquent une diminution de 2.117.269.789 F, correspondant à l'affectation de 2.654.836.784 F au titre III de la nouvelle section « gendarmerie ». En fonction de cette remarque, il apparaît donc plus utile, pour comparer le présent budget à celui de 1972, de présenter le tableau suivant, où les chiffres de l'an dernier correspondent à ceux des deux sections « commune » et « gendarmerie » du présent projet de budget.

DESIGNATION	1973	1972	DIFFERENCE
(En francs.)			
TITRE III			
Section commune.....	4.082.699.167	3.876.320.908	+ 206.378.259
Section gendarmerie.....	2.654.836.784	2.323.648.048	+ 331.188.736
Totaux	6.737.535.951	6.199.968.956	+ 537.566.995
TITRE V. — Autorisations de programme.			
Section commune.....	6.010.800.000	5.374.800.000	+ 636.000.000
Section gendarmerie.....	485.700.000	377.000.000	+ 108.700.000
Totaux	6.496.500.000	5.751.800.000	+ 744.700.000
TITRE V. — Crédits de paiement.			
Section commune.....	5.092.900.000	4.332.550.000	+ 760.350.000
Section gendarmerie.....	395.600.000	331.000.000	+ 64.600.000
Totaux généraux.....	5.488.500.000	4.663.550.000	+ 824.950.000

Les crédits de la « section commune » accusent un taux d'augmentation supérieur à celui de l'augmentation moyenne du budget des armées, qui est d'environ 11,8 % ; cela s'explique d'une

part par l'inscription des mesures nouvelles en faveur des personnels et d'autre part par un effort particulier pour la gendarmerie. Nous y reviendrons dans la suite de cet avis.

II. — Les crédits « en vitesse de croisière » équipement nucléaire-service de santé.

1. — *Équipement nucléaire.*

Il y a quelques années, la section commune était la seule du budget à comporter des crédits relatifs aux armements nucléaires ; maintenant, les sommes figurant à son titre V pour les « Etudes, recherches et prototypes » nucléaires apparaissent comme un élément, important sans aucun doute, mais non plus unique, du « programme majeur » portant sur les « Forces de riposte nucléaire ». En effet, la force nucléaire stratégique (F. N. S.) a pris un aspect opérationnel et militaire, soit en ce qui concerne la constitution des escadrons de « Mirage IV », soit en ce qui concerne la toute jeune « Force océanique stratégique », soit pour ce qui est encore des deux unités de missiles stratégiques du plateau d'Albion. Le rapporteur pour avis de la section commune n'est donc plus le seul à qui incombe la tâche de traiter de la F. N. S. qui, section par section, sera traitée par les rapporteurs des budgets de l'Air, de la Marine et des Forces terrestres.

La part du programme majeur « Forces de riposte nucléaire » qui reste couverte par le budget de la section commune comporte essentiellement les crédits de la première partie du titre V, relative aux « Etudes, recherches et prototypes », et plus particulièrement les chapitres 51-88 (Etudes spéciales. — Atome), 51-89 (Etudes spéciales. — Engins), 51-90 (Direction des centres d'expérimentations nucléaires. — Etudes spéciales), et 51-92 (Armement nucléaire tactique).

Comme les années précédentes, la masse des crédits affectés à ces chapitres est, dans son ensemble, reversée au Commissariat à l'Energie atomique qui, la répartissant selon ses propres règles budgétaires, la consacre à l'étude et à la fabrication des charges. A dire vrai, ces crédits ne sont pas caractérisés par une différence remarquable quant aux budgets précédents. Nous vous indiquerons, par souci d'exactitude, que, pour les paiements, ceux du chapitre 51-88 passent de 1.600 millions à 1.947 millions, ceux du chapitre 51-89,

de 1.210 millions à 1.260 millions, et ceux du chapitre 51-92, de 445 millions à 506 millions. L'augmentation des crédits de paiement de ce dernier chapitre consacré à l'armement nucléaire tactique, traduit, sans problème, une application normale des dispositions de la troisième loi-programme.

Remarquons, à propos du chapitre 51-90 (Direction des centres d'expérimentations nucléaires. — Etudes spéciales), une diminution des crédits de paiement de 42 millions, par rapport au chiffre voté pour l'an dernier, qui était de 380 millions. Cette réduction, cette année encore, est rendue possible par l'amélioration du déroulement des expérimentations du Pacifique et par des reports de crédits non utilisés par le C. E. A. sur le budget de 1972.

Néanmoins, répétons-le, les crédits figurant à la section commune ne doivent plus être considérés comme les seuls se rapportant à la F. N. S.

2. — *Service de santé des armées.*

Le fonctionnement du service de santé n'appellera que peu d'observations de notre part. Comme l'an dernier, nous constaterons que l'application de la réforme des corps des services de santé des armées se poursuit ; néanmoins, il semble que notre attitude réservée, il y a un an, quant au succès de cette réforme, ait été justifiée. Nous mettons l'accent sur le fait que trop de jeunes médecins militaires paraissent avoir pour seul objectif de quitter l'armée dans le plus bref délai après la fin de leurs études ; or, cette tendance ne semble pas avoir été suffisamment freinée par l'entrée en vigueur du statut ; c'est ainsi que, pour 1972, où il est sorti 89 médecins des écoles militaires, on estime que le nombre des départs anticipés et des démissions à la fin des études devrait dépasser 150 ! C'est là une situation qui, sans être alarmante, manifeste cependant une situation de crise larvée dans l'esprit des jeunes médecins militaires. L'on peut espérer que, le temps aidant à atteindre les buts que se fixaient le Gouvernement et le Parlement lors de l'adoption du statut, les choses s'arrangeront. Mais l'évolution paraît encore mal amorcée et nous devons y porter toute notre attention.

Un dernier mot à propos du service de santé : la plupart des décrets d'application qui le concernent ont été pris. Restent cependant à mettre au point et à signer ceux qui ont trait à la création du corps unique de sous-officiers et au remplacement des services

régionaux actuels par des directions régionales interarmées. Il est certain que la première de ces mesures, qui devrait être prise dans quelques mois, se heurtera à des difficultés et que la seconde ne sera peut-être pas opportune dans un délai trop rapproché, surtout si l'on tient compte de ce que le service de santé semble avoir besoin, pour l'instant, de digérer et d'assimiler toutes les modifications et toutes les réorganisations qu'il vient de subir.

III. — « Mesures nouvelles » de portée générale pour l'amélioration de la condition militaire.

Les premières « mesures nouvelles » que le présent rapport pour avis se doit de souligner sont inscrites au chapitre 31-91, comme « mesures intéressant la situation des personnels ». Nous examinerons dans un instant les mesures nouvelles propres à la gendarmerie, qui sont donc inscrites à la section « gendarmerie », mais il convient de remarquer que les mesures nouvelles de portée générale inscrites à la section commune s'appliqueront également aux personnels de la gendarmerie, dans la mesure où elles les concernent, catégorie par catégorie.

Le chapitre 31-91, intitulé « Revalorisation et aménagement des soldes, traitements et indemnités », dont le montant était, en 1972, de 395.361.000 F (gendarmerie comprise) comporte pour 1973, un total de 345.120.000 F ; il subit principalement une augmentation de 273 millions, correspondant à une « provision destinée à couvrir l'incidence en année pleine des hausses des rémunérations de la fonction publique prévues au cours du quatrième trimestre 1972 », et d'autre part, une augmentation de 98.094.000 F sous forme d'inscription d'une provision destinée au financement de mesures en faveur des personnels.

Si la première de ces dispositions (qui apparaît sous le n° 15.12.01 dans le « bleu » du projet de loi) s'inscrit dans l'ensemble des revalorisations entraînées par les hausses économiques, c'est surtout sur la seconde (n° 15.12.02) que nous voulons insister. Outre certaines dispositions d'une extension assez restreinte comme l'aménagement du régime des frais de déplacement Outre-Mer (94.000 F), la modification du régime d'attribution de l'indemnité d'installation aux militaires originaires des D. O. M. (200.000 F), la modification du régime de rémunération à Madagascar et aux

Comores (3.600.000 F) et le relèvement des taux de la majoration allouée à certains personnels civils en Allemagne (100.000 F), les principaux éléments de la « mesure nouvelle » sont les suivants :

— revalorisation à compter du 1 ^{er} janvier 1973 du taux de l'indemnité pour charges militaires (+ 18 %)...	70.200.000 F.
— attribution d'un pécule aux officiers quittant le service entre quinze et dix-huit ans de service	6.000.000 F.
— relèvement du prêt des appelés à compter du 1 ^{er} juillet 1973.....	17.900.000 F.

Il convient de noter que l'augmentation de l'indemnité pour charges militaires, estimée à 18 % *en moyenne*, sera dégressive, c'est-à-dire que les titulaires des grades moins élevés bénéficieront d'une majoration plus importante que ceux des grades supérieurs. Il s'agit là d'une disposition substantielle, à n'en pas douter, et qui fait partie d'un effort d'ensemble en ce qui concerne l'amélioration de la condition *particulière* des militaires.

L'attribution d'un pécule de départ aux officiers quittant le service entre quinze et dix-huit ans d'activité est une mesure que M. le Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale avait annoncée à notre commission, qui pour sa part l'avait tout à fait approuvée. Elle s'inspire du souci de faciliter ce qui a été appelé « la carrière courte » pour les officiers qui considèrent pouvoir valablement prendre une activité civile à un moment où ils sont encore loin de l'âge de la retraite, et à les aider dans une reconversion qui, sans nuire au bien de l'armée, fournirait au secteur civil des hommes formés, capables d'assumer des responsabilités de direction ou de gestion, par exemple.

Enfin, l'augmentation du prêt va porter à 1,75 F, à partir du 1^{er} juillet 1973, la somme que percevront les appelés du contingent. Evidemment, le prêt d'il y a trois ans était d'un montant tellement symbolique, avec ses 50 centimes par jour, que l'on pourrait dire qu'il est presque aussi symbolique de n'arriver qu'à un peu plus du triple ! Mais, si l'on songe que l'augmentation proposée cette année est considérée comme une étape vers un prêt journalier de trois francs, il convient de saluer favorablement cette mesure, qui d'ailleurs s'inscrit dans un effort d'amélioration des conditions de vie de la troupe, effort qui doit se traduire dans les prochains exercices budgétaires.

IV. — Le renforcement de la gendarmerie.

Deuxième disposition marquante dans les crédits que nous proposons à votre examen : l'augmentation sensible du budget de la gendarmerie, tout particulièrement au titre III.

Commençons cependant par une récapitulation rapide des sommes inscrites au titre V, dans lequel les crédits de paiement passent de 331 millions en 1972 à 395.600.000 F pour 1973 ; l'augmentation, de 64.600.000 F, a pour but, essentiellement, de rattraper les dispositions de la loi-programme, dont l'exécution a été retardée, comme pour l'ensemble des budgets militaires, en raison des hausses des prix supérieures aux prévisions. Les programmes établis portent principalement sur la rénovation des réseaux et matériels de transmission et des véhicules, sur des dotations en véhicules correspondant aux tâches de maintien de l'ordre et de sécurité routière, et sur la réalisation de logements, qui devraient atteindre le total de 7.500.

L'an dernier déjà, votre commission attirait l'attention du Gouvernement sur le problème que posent les casernements de la gendarmerie, dont certains ont encore grand besoin d'être modernisés : puisqu'un effort important nous a été annoncé en ce qui concerne l'installation du chauffage central dans les casernements de la troupe, nous estimons que les personnels de la gendarmerie auront droit à la même sollicitude.

Mais l'essentiel de notre propos est de souligner l'effort très important que constituent les « mesures nouvelles » portant sur l'activité et l'organisation des services, à plusieurs chapitres du titre III.

Les principales sont les suivantes :

a) la gendarmerie va voir ses effectifs en Métropole augmenter de 2.250 unités (1) ;

(1) Emplois créés :

3 colonels ;
5 lieutenants-colonels ;
13 chefs d'escadron ;
26 capitaines ;
22 lieutenants.

—
69

et 66 adjudants-chefs ;
115 adjudants ;
279 maréchaux des logis-chefs ;
430 gendarmes de classe exceptionnelle ;
1.291 gendarmes.

—
2.181

b) la gendarmerie d'Outre-Mer, pour sa part, verra son effectif s'accroître de 183 unités (1) ;

c) soixante emplois seront créés pour la garde des établissements de l'Armement (2).

En dehors de ces créations de postes de personnels d'active, correspondant, la première, à un crédit de 79.731.015 F, la seconde à un crédit de 8.181.922 F, et la troisième, à un crédit de 792.108 F, une autre mesure crée 1.300 emplois de militaires du contingent (3), qui entraîne l'inscription d'un crédit de 7.287.752 F.

Les implications financières de ces mesures sont d'importance inégale, du fait que les trois premières concernent les personnels dont la solde n'a rien de comparable avec les prêts et les soldes des militaires du contingent, mais elles marquent d'une part la volonté de renforcer de façon notable les effectifs de la gendarmerie en raison des tâches sans cesse croissantes de l'Arme ; depuis longtemps, votre commission le demandait — elle n'était d'ailleurs pas la seule ! — elle ne peut donc qu'approuver la disposition proposée.

L'augmentation du nombre des appelés dans la gendarmerie constituée, pour sa part, une mesure avec laquelle nous sommes, cette année comme l'an dernier, d'accord : elle est bénéfique pour la gendarmerie, d'une part en raison de la qualité très satisfai-

(1) Emplois créés :

1 capitaine ;	1 auxiliaire hors classe ;
4 adjudants-chefs ;	3 auxiliaires de 1 ^{re} classe ;
8 adjudants ;	8 auxiliaires de 2 ^e classe ;
17 maréchaux des logis-chefs ;	20 auxiliaires de 3 ^e classe ;
26 gendarmes de classe exceptionnelle ;	7 auxiliaires de 4 ^e classe ;
79 gendarmes.	7 auxiliaires de 5 ^e classe ;
	2 élèves.
<hr/> 134	<hr/> 48

(2) Emplois créés :

1 capitaine ;
1 lieutenant ;
2 adjudants-chefs ;
3 adjudants ;
7 maréchaux des logis-chefs ;
12 gendarmes de classe exceptionnelle ;
34 gendarmes.
<hr/> 60

(3) Emplois créés :

39 sergents ;
78 caporaux-chefs ;
143 caporaux ;
104 soldats de 1 ^{re} classe ;
936 soldats de 2 ^e classe.
<hr/> 1.300

sante des conscrits qu'elle permet d'incorporer et, d'autre part, du fait que nombre de ces jeunes gens ont l'intention de faire carrière dans l'Arme et auront donc reçu pendant leur service légal la meilleure formation pour les y préparer.

Ajoutons que les tableaux d'effectifs de la gendarmerie font apparaître, dans les personnels de Métropole, au 1^{er} juillet 1972, vingt-deux volontaires féminines, dont le nombre devrait être porté, au 31 décembre 1973, à vingt-cinq !

*
* *

En ce qui concerne maintenant l'amélioration de la condition de la gendarmerie, indiquons tout d'abord la transformation de vingt emplois d'auxiliaires de gendarmerie des Territoires d'Outre-Mer en vingt emplois de sous-officiers de gendarmerie du cadre d'Outre-Mer (crédit inscrit : 517.025 F). Cette disposition, n'entraînant pas de modification d'effectif, constitue une promotion certaine pour les personnels en question.

Cela dit, l'essentiel des dispositions relatives à la condition des personnels, qui fait d'ailleurs l'objet de mesures particulières de peu d'extension, est le *triplement de la prime complémentaire de police* attribuée aux sous-officiers de gendarmerie. Cette mesure, importante, se traduit par l'inscription d'un crédit de 12.305.116 F. armées. Sa solution ne peut être trouvée que dans le cadre d'une

Toutes ces améliorations ne sont pas négligeables et nous estimons à sa juste valeur l'effort qui a été consenti dans le projet de budget qui nous est présenté.

Toutefois votre rapporteur a reçu et a étudié un certain nombre de demandes présentées par des associations d'anciens militaires de la gendarmerie.

Plusieurs de ces demandes, concernant plus particulièrement les rémunérations de fin de carrière, ne se trouvent pas satisfaites par les mesures proposées dans le projet de budget, qui s'appliquent aux sous-officiers *en activité* et qui, suivant la législation des pensions, ne pourront améliorer la situation des retraités.

Ce problème, certainement intéressant, n'est pas propre à la gendarmerie et s'applique à tous les personnels des différentes armes. Sa solution ne peut être trouvée que dans le cadre d'une disposition générale concernant l'ensemble des retraités.

Toutefois, parmi ces demandes, se trouvent satisfaites, du moins partiellement, celles qui concernent l'augmentation des effectifs de la gendarmerie et la revalorisation des majorations spéciales.

Il en est une cependant sur laquelle nous voudrions attirer l'attention du Gouvernement. C'est celle, déjà signalée par la Commission de la Défense nationale de l'Assemblée Nationale, concernant la revalorisation de la prime d'habillement accordée au personnel sous-officier de la gendarmerie.

Depuis 1967, l'allocation de première mise d'habillement et d'équipement reste fixé à 700 F. Elle était de 400 F en 1952. Cette somme est véritablement insuffisante si l'on tient compte de ce que le prix des effets a augmenté en moyenne de 140 % entre 1952 et 1970, alors que, pour cette même période, le relèvement de l'indemnité d'habillement n'a été que de 32 % environ.

V. — L'information et les relations publiques des Armées.

Un dernier chapitre de cet avis sera consacré à la question de l'information relative à la politique de défense et aux armées. Il débordera peut-être un peu le cadre strict du budget de la « section commune » qui, en fait, ne contient que les crédits consacrés au Service d'information et de relations publiques des armées (S. I. R. P. A.).

En effet, il apparaît que, depuis quelques années, le Ministère chargé des Armées a entrepris et poursuivi un effort constant d'information. Comment, en effet, peut-on imaginer que l'opinion publique, dont l'adhésion, au moins tacite, est nécessaire à toute politique de défense nationale, ne puisse pas être informée de toutes les manières possibles, sur ce que sont et cette politique de défense et les moyens propres à la mettre en application ?

C'est pour répondre — tout au moins en partie — à cette nécessité de l'information qu'a été créé, en octobre 1969, le S. I. R. P. A., de l'organisation duquel nous vous avons entretenu au cours de l'examen d'un budget précédent. Aujourd'hui, nous voudrions insister sur l'action qu'a menée ce service, en 1971 et en 1972, particulièrement en vue d'informer sur les armées tant les militaires eux-mêmes que les journalistes, que les groupes socio-professionnels, que les élèves d'établissements scolaires. Nous joignons en annexe, pour ne pas alourdir notre exposé d'ensemble, le bilan d'activité du S. I. R. P. A. en 1971 et le programme qu'il s'était fixé, et qui est pratiquement accompli, pour 1972.

Comme tous nos collègues, d'autre part, nous avons constaté que les trois revues des armées avaient été remplacées par une

seule, qui s'intitule : « Forces armées françaises » ; la qualité de sa présentation est bonne ; la qualité des articles qu'ont présentés ses cinq premiers numéros mensuels nous a paru bonne également.

L'examen de cette action nous amène à une réflexion un peu plus générale sur l'effort d'information sur les armées. La publication, au printemps dernier, du « Livre blanc sur la Défense nationale », la communication aux parlementaires, à la même époque, du rapport sur l'exécution de la troisième loi-programme, le fait que nous avons reçu en même temps que les fascicules budgétaires l'analyse du projet de budget militaire en fonction des travaux de rationalisation des choix budgétaires, nous paraissent procéder du même louable souci d'information.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission vous propose de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la section commune et de la section « gendarmerie » du projet de budget des armées pour 1973.

ANNEXE

ACTIVITES DU SERVICE D'INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES DES ARMEES (S. I. R. P. A.) EN 1971 ET 1972

Introduction.

En 1971, le S. I. R. P. A. a poursuivi et intensifié son action de coordination et d'animation de la politique en matière d'information et de relations publiques pour que cette politique s'impose en définitive à toute la hiérarchie.

Activités du S. I. R. P. A. en 1971.

Participation aux expositions.

Expositions les plus importantes :

- Océanexpo à Bordeaux (mai) ;
- Salon du Bourget (27 mai au 6 juin) ;
- Salon international aéronautique et spatial de Toulouse (juin) ;
- Foire européenne de Strasbourg (septembre) ;
- Salon de l'enfance (28 octobre au 11 novembre) : visite des stands des armées par 55.000 enfants dont 13.000 ont participé au jeu interarmées.

Participation à plus de 50 foires régionales.

Visites d'information à l'intention des journalistes.

Organisées à l'intention de la presse tant nationale que régionale, écrite ou audio-visuelle. Parmi les plus marquantes :

- Troupes alpines ;
- Centre d'instruction des forces aériennes stratégiques ;
- S. N. L. M. *Le Redoutable*.

Voyages d'information dans les armées à l'intention de groupes socio-professionnels.

En 1971, le S. I. R. P. A. a organisé huit voyages (six en 1970) pour les groupes suivants :

- février Représentants des mouvements de jeunes ;
- mars Représentants des grands syndicats ;
- avril Membres de l'enseignement supérieur ;
- mai Centre des jeunes dirigeants d'entreprises (C. J. D.) ;
- juin Ecole nationale d'administration ;
- septembre .. Directeurs de relations publiques de l'administration et de l'entreprise ;
- octobre Maires de France ;
- décembre ... Ecoles de gestion (H. E. C., E. S. S. E. C., E. S. C. P.).

Une soixantaine de visites ont été organisées à l'échelon régional.

Les journées « Portes ouvertes » et les conférences dans les établissements scolaires.

Une centaine de journées « Portes ouvertes » ont été organisées et ce sont quelque 50.000 élèves qui ont été touchés par 1.100 conférences environ.

La production cinématographique et photographique :

- films : 70 (58 en 1970) ;
- reportages cinématographiques : 19 (9 en 1970) ;
- reportages photographiques : 564 (527 en 1970).

Les productions écrites.

1° Le dossier d'information :

- tirage passé de 6.000 exemplaires en 1970 à 6.500 exemplaires en 1971 ;
- principaux sujets traités :
 - le système d'armes du « Super-Frelon » ;
 - le point sur les transmissions ;
 - le point sur l'artillerie ;
 - Le *Foudroyant*.

2° Le Bulletin d'information des armées (B. I. A.) :

Tirage passé de 2.300 exemplaires en 1970 à 2.500 exemplaires en 1971.

3° La note d'information :

- tirée à environ 15.000 exemplaires ;
- principaux sujets abordés :
 - le Service national ;
 - les Forces armées ;
 - principes et organisation générale de la Défense.

4° La note d'information à l'attention des chefs de corps :

- tirage passé de 3.500 exemplaires en 1970 à 4.000 ou 4.500 (selon les sujets traités) en 1971 ;
- principaux sujets traités :
 - le budget 1971 ;
 - la préparation militaire ;
 - le service féminin ;
 - le conseil supérieur de la fonction militaire.

5° La revue bimensuelle T. A. M. :

Tirant à 150.000 exemplaires, l'Office de justification de diffusion estime qu'elle touche quelque 750.000 lecteurs.

Prévision pour 1972.

Participation des armées aux expositions et salons.

Manifestations les plus marquantes :

- salon de l'agriculture (mars) ;
- foire de Paris (29 avril au 14 mai) ;
- salon du cheval (mai) ;

- semaine de l'environnement (juin) ;
- festival international des musiques militaires (juin) ;
- salon de l'enfance (29 octobre au 12 novembre).

Organisation en juillet et août par la Marine nationale d'une tournée de plages de France, parcourues également par les cars-information de l'Armée de l'Air et le car-exposition de la Gendarmerie nationale.

Visites d'information à l'intention des journalistes.

Principales visites :

- visite et sortie en mer à bord du *Triton* ;
- visite du Centre d'essais des propulseurs de Saclay.

Organisation d'un grand nombre de visites à l'échelon régional.

Voyages d'information à l'intention de groupes socio-professionnels.

L'effort du S. I. R. P. A. se poursuit en ce domaine d'une part par le nombre toujours plus grand de voyages organisés (six en 1970, huit en 1971 et onze en 1972), d'autre part, par le souci d'élargir sans cesse les milieux touchés.

Voyages organisés pour 1972 :

- février Ecoles normales d'instituteurs ;
- mars Cadres de réserve ;
Enseignants du secondaire et du séminaire d'études de la
Défense nationale de Paris I ;
- avril Ecoles normales supérieures ;
- mai Membres de l'association des professions libérales et du
syndicat des travailleurs intellectuels ;
Journalistes de la presse des jeunes ;
- juin Conseil national du Patronat français (C. N. P. F.) ;
Ecole nationale d'administration ;
- septembre .. Fédérations de parents d'élèves ;
- novembre ... Ecoles techniques (Arts et métiers, Centrale, Bréguet) ;
- décembre ... Ecoles de gestion (H. E. C., E. S. S. E. C., E. S. C. P., Sciences
politiques).

Organisation d'un grand nombre de visites d'unités également à l'échelon régional.

Les journées « Portes ouvertes ».

Une centaine ont été organisées durant le premier semestre de 1972, c'est-à-dire presque autant que durant toute l'année 1971.

*Les conférences dans les établissements scolaires et la participation des armées
aux « Journées carrière ».*

Ce sont quelque 50.000 élèves qui ont été touchés dans un millier d'établissements environ. Bilan identique à celui de 1971, mais l'innovation consiste en ce qu'environ 10 % de ces élèves ont été invités à visiter une formation militaire et ont répondu favorablement à cette invitation.

Pour la première fois cette année, invitation d'officiers à la demande de Fédérations de parents d'élèves, de proviseurs ou de bureaux des élèves, à des « Journées de carrière » destinées à informer les jeunes sur les possibilités de carrière qui leur sont offertes. Les officiers ont pu donner tous renseignements utiles sur les armées, la préparation militaire, le Service national.

Production cinématographique et photographique.

— Films	81
— Reportages cinématographiques	20
— Reportages photographiques	643

Les productions écrites.

1° *Le dossier d'information :*

Principaux sujets traités durant le 1^{er} semestre 1972 :

- Le groupement des missiles stratégiques ;
- Le point sur le Train ;
- La Légion étrangère ;
- La Préparation militaire.

2° *Le Bulletin d'information des armées (B. I. A.) :*

Tirage passé de 2.500 exemplaires en 1971 à 3.000 en 1972.

3° *La note d'information :*

Ont été traitées durant le premier semestre :

- la solde ;
- la prévention des accidents de la circulation dans les armées ;

Prévue pour le second semestre :

- la défense nationale en questions.

4° *La note d'information à l'attention des chefs de corps :*

Trois numéros ont paru durant le premier semestre :

- le budget de la Défense nationale pour 1972 ;
- le reclassement des officiers dans le secteur public ;
- l'information dans les armées par le cinéma et la photographie.

5° *T. A. M. :*

Production inchangée (150.000 exemplaires).

5° *La revue « Forces armées françaises » (F. A. F.) :*

Revue mensuelle créée en juin, tirée à 20.000 exemplaires, traite des problèmes de défense et d'organisation des armées. Destinée à l'information interne et externe, elle est à la fois un moyen d'expression du commandement et une tribune pour les cadres de carrière. Elle doit concourir à la formation militaire ainsi qu'à la culture générale des cadres et faire connaître à la Nation les grands problèmes de Défense.

7° *Le Livre blanc sur la Défense nationale :*

Premier fascicule sorti en juin, tiré à 40.000 exemplaires. Diffusé notamment aux états-majors, services et unités des trois armées, membres du Gouvernement et du Parlement, grandes écoles et lycées, représentants des différentes catégories socio-professionnelles, presse...

La sortie d'un second fascicule est prévue début 1973.

8° *Plaquette sur la défense et les forces armées :*

Tirée à 2.500 exemplaires et comportant des diapositives, elle doit être diffusée durant le second semestre afin de faciliter le travail des conférenciers.

Réalisation de campagnes particulières d'information.

Deux grandes campagnes portant sur :

- le service national féminin ;
- la préparation militaire, nouvelle formule.

Une journée d'information sur les troupes aéroportées au Champ de Mars (15 juin).

Conclusion.

Prétendre établir un bilan complet d'activité en matière d'information et de relations publiques serait une gageure. Comment mesurer en effet les relations humaines ? D'une manière générale, on peut cependant dire que, grâce à l'action du service d'information et de relations publiques des Armées, l'esprit de relations publiques s'impose progressivement à tous les échelons de la hiérarchie militaire et ces résultats très encourageants ne peuvent que l'inciter à poursuivre ses efforts.